

elisa-asile

RAPPORT D'ACTIVITÉ



LE MOT DU COMITÉ ET DE LA DIRECTRICE

Trente-cinq ans cette année que l'association elisa-asile défend celles et ceux qui fuient leur pays pour demander l'asile en Suisse et y trouver une protection. Trente-cinq ans que des personnes de Genève et des cantons voisins s'engagent auprès d'elisa-asile pour la défense du droit d'asile. Trente-cinq ans que l'association sensibilise la population genevoise au droit d'asile et lutte contre les durcissements politiques et juridiques envers les personnes demandant l'asile en Suisse.

Cette année encore, elisa-asile a poursuivi sa mission auprès des requérant·e·s d'asile, faisant face à plusieurs défis. En particulier, 2021 aura été marquée par des crises humanitaires, notamment en Éthiopie, au Soudan ou encore en Afghanistan.

Depuis novembre 2020, l'Éthiopie connaît effectivement un conflit dévastateur dans le nord du pays, opposant le gouvernement central au gouvernement régional du Front de libération du peuple du Tigré. En raison de cette situation, plusieurs cas de regroupement familial que nous suivions ont été mis à mal. L'obtention des documents nécessaires pour l'entrée en Suisse est devenue de plus en plus compliquée, voire impossible, et la situation sécuritaire des personnes en attente d'être réunies, souvent des enfants, est devenue critique.

Il en a été de même au Soudan suite au coup d'état du 25 octobre 2021 par l'armée soudanaise contre le Gouvernement de transition. Depuis lors, les personnes en attente d'être réunies ne sont plus parvenues à obtenir les documents nécessaires auprès des autorités compétentes à Khartoum. Les personnes ont donc été empêchées de retrouver leurs familles en raison uniquement de problèmes administratifs et pratiques, alors que les conditions du regroupement familial sur le fond étaient réunies.

Finalement, le monde entier a entendu parler et vu les images de la reprise du pouvoir par les Talibans en Afghanistan qui a plongé le pays dans une grave crise économique et humanitaire. Suite à cette situation, de nombreuses personnes sont venues consulter les juristes de l'association, afin de tenter de faire venir leur famille restée au pays, ou de faire réexaminer auprès des autorités suisses leurs risques de persécution.

Ces crises humanitaires ont rappelé encore la nécessité de l'existence de notre association et des activités qu'elle mène.

L'association a également dû faire à nouveau face à la pandémie et aux restrictions sanitaires. Forte de son expérience de l'année précédente, elisa-asile a ainsi pu procéder rapidement aux aménagements nécessaires pour que les permanences juridiques bi-hebdomadaires puissent continuer. Le Comité a maintenu ses réunions mensuelles, à distance dans la majorité des cas. En revanche, il n'a malheureusement pas été possible d'organiser des événements de sensibilisation et de soutien, comme nous en avons l'habitude avant la crise ; le manque de visibilité s'est présenté comme un obstacle trop conséquent.

En parallèle des activités de l'association, le Comité et l'équipe professionnelle ont continué le développement d'un projet autour du regroupement familial, qui devrait voir le jour à l'automne 2022.

Nous vous remercions pour votre soutien qui permet de contribuer, depuis trente-cinq ans, à la réalisation d'un monde respectant la dignité et les droits humains.

NOTRE MISSION

Créée en 1986 et reconnue d'utilité publique, sans but lucratif et sans couleur politique ni religieuse, l'association elisa-asile s'engage à défendre le droit d'asile, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. elisa-asile a pour mission d'assurer aux réfugié·e·s un accès à des conseils juridiques gratuits spécialisés en matière d'asile et une défense effective dans le cadre de leur procédure d'asile, leur garantissant ainsi le droit à une procédure équitable. elisa-asile sensibilise également la société civile à la thématique de l'asile et des réfugié·e·s.

NOTRE VISION

La vision d'elisa-asile est celle d'un monde dans lequel toute personne persécutée dans son État d'origine ou de provenance, ou craignant de l'être, en raison de sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques, obtient la protection dans un autre État et se voit reconnaître la qualité de réfugié.

elisa-asile recherche un monde dans lequel les requérant·e·s d'asile et réfugié·e·s peuvent jouir, sans distinction aucune, des droits humains et des libertés fondamentales.

La vision d'elisa-asile est aussi celle d'une société dans laquelle toute personne est sensibilisée au droit d'asile et aux réalités auxquelles sont confronté·e·s les requérant·e·s d'asile et réfugié·e·s.

NOS VALEURS

Justice

elisa-asile se bat pour la justice et pour le respect des droits fondamentaux de tout être humain.

Engagement

Nos employé-e-s et bénévoles font preuve d'un engagement sans faille en faveur de nos bénéficiaires.

Respect

Le respect de chacun-e, dans sa diversité, est essentiel dans la vision d'elisa-asile.

Solidarité

elisa-asile déploie ses activités pour les personnes les plus vulnérables.

Dignité

La dignité de toute personne est au coeur de notre action.

CONSEILS ET DÉFENSE JURIDIQUE



622 personnes reçues et conseillées, dont 216 nouvelles



75 permanences juridiques tenues par les juristes et bénévoles



1229 entretiens menés



265 requérant·e·s d'asile et réfugié·e·s représenté·e·s



847 courriers, actes juridiques et courriels officiels rédigés et envoyés en faveur des bénéficiaires



15 personnes ont pu rejoindre leur famille en Suisse dont 7 adultes et 8 enfants



27 bénéficiaires pour qui l'asile a été octroyé ou qui ont été mis·e·s au bénéfice d'une admission provisoire ou d'une autorisation de séjour



62 nouvelles procédures :

- 6 demandes de cas de rigueur
- 1 plainte au niveau international
- 17 demandes de regroupement ou réunification familiale
- 14 recours au TAF
- 7 demandes de réexamen
- 3 changements de canton
- 5 demandes de visa de retour
- 3 demandes de documents de voyage
- 1 demande de visa humanitaire
- 4 demandes de préavis de visa humanitaire
- 1 demande de reconnaissance du statut d'apatride

QUELQUES JOLIES VICTOIRES

Un jeune couple syrien parvient à se marier et à se retrouver en Suisse après plusieurs années loin l'un de l'autre

En 2013, Issam* et Sama*, alors âgés de 16 ans, se rencontrent pendant qu'ils s'apprêtent à passer leurs baccalauréats et tombent amoureux.

Le conflit qui fait rage en Syrie pousse Issam à fuir le pays en 2014. Réussissant à atteindre l'Allemagne, il y dépose une demande d'asile en 2015 et y est reconnu comme réfugié. La même année, Sama quitte à son tour la Syrie. Elle souhaite rejoindre Issam en Allemagne mais termine son périple en Suisse, où elle dépose une demande d'asile. La jeune femme obtient le permis B réfugié.

Malgré la distance, le couple se fiancera deux ans plus tard en 2017. Au vu des difficultés que cela comporte pour des réfugiés qui ne peuvent pas s'adresser aux autorités de leur pays d'origine, trois longues années seront nécessaires pour réunir les documents exigés pour la procédure de mariage. Ce dernier est célébré en 2020, le jour de la Saint-Valentin.

Le couple dépose alors une demande de regroupement familial afin qu'Issam puisse rejoindre Sama à Genève.

Les autorités cantonales rendent de nombreux mois plus tard un projet de refus, arguant que Sama est prise en charge par l'aide sociale. Or, Sama a fait preuve d'une assiduité et d'une détermination exemplaires et, à peine trois ans après son arrivée en Suisse où elle ne parlait pas le français, elle parvient à entrer à l'Université de Genève pour y effectuer un bachelor en chimie.

Au moment où le projet de refus a été rendu, elle touchait une bourse d'études et percevait l'aide sociale à hauteur d'un peu moins de CHF 150.- par mois.

L'association elisa-asile est mandatée pour défendre le couple. Suite à son intervention, l'autorité cantonale est revenue sur sa décision et le regroupement familial a été accepté en mai 2021.

Aujourd'hui, grâce à leur persistance et ténacité sur près de huit ans, Issam et Sama ont pu se retrouver à Genève et peuvent profiter d'une vie commune qu'ils ont longtemps espérée.

* Prénoms d'emprunt

Après une bataille de douze ans, Nurah* et ses enfants peuvent enfin se retrouver

Nurah, une jeune femme d'une vingtaine d'années, fuit l'Érythrée en 2003 pour se réfugier en Éthiopie où elle mettra au monde ses deux garçons, Sada* et Asante*.

En 2009, elle est contrainte de prendre à nouveau la route de l'exil, cette fois-ci pour l'Europe. N'ayant plus de nouvelles du père de ses enfants, elle prend la décision de les laisser avec sa mère, un tel périple étant trop dangereux pour eux.

Au bout de deux éprouvantes années de voyage, Nurah réussit à atteindre la Suisse en 2011, où elle demande l'asile et reçoit une décision positive des autorités deux ans plus tard, soit fin 2013.

Elle dépose alors immédiatement une demande de regroupement familial pour faire venir ses fils. Notre mandante et ses enfants font les tests ADN, s'acquittent des montants nécessaires et obtiennent tous les documents requis par la Confédération. Cependant, en raison d'une application extrêmement stricte de la loi (art. 51 LAsi), la demande est refusée au bout d'un an de procédure par le Service d'État aux Migrations (SEM). Un recours au Tribunal Administratif Fédéral (TAF) et à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) n'y changeront rien.

La mère n'a alors plus qu'une option, soit la procédure de regroupement familial devant les autorités cantonales, ce qui requiert de remplir de nombreuses conditions. En août 2015, elle dépose ladite demande auprès des autorités genevoises. Après un investissement remarquable et une intégration complète impressionnante, depuis janvier 2019, Nurah remplit toutes les conditions de logement, d'intégration et d'indépendance financière pour accueillir ses deux garçons. Cependant, ce n'est qu'à la suite d'un recours pour déni de justice que les choses bougent, et, en avril 2020, Nurah obtient enfin l'autorisation pour ses deux fils de la rejoindre en Suisse.

Il faudra encore batailler pendant plus d'une année. En effet, pour permettre leur sortie du pays, l'ambassade suisse à Addis Abeba exige des enfants qu'ils fournissent des documents qui sont censés être délivrés par les autorités éthiopiennes, alors que ces dernières ne le font pas. En raison de la guerre dans la région du Tigré, les risques pour les personnes érythréennes s'intensifient et les deux garçons sont contraints d'arrêter l'école. Un laissez-passer est finalement délivré en juin 2021.

Enfin, les enfants de Nurah peuvent la rejoindre en Suisse en juillet 2021. Malgré toute l'opiniâtreté et le courage de leur mère ainsi que les multiples procédures juridiques intentées par elisa-asile, les deux garçons qui avaient quatre ans et deux ans et demi au moment de leur séparation, en avaient seize et quatorze à leur arrivée en Suisse. La famille enfin rassemblée vit à Genève, les enfants sont scolarisés et leur situation régularisée leur permet de se projeter tous ensemble dans un bel avenir. En avril 2022, une demande de regroupement familial a été déposée en faveur du père, qui vient de sortir de prison et reprendre contact avec son épouse et ses enfants.

Une levée d'admission provisoire évitée

Samru* est un jeune homme né en 2001 en Éthiopie. Alors qu'il est tout juste âgé de quatorze ans, il est contraint de fuir son pays et de prendre la route seul pour fuir des persécutions. Il passe notamment par la Libye, où il est battu, affamé et maltraité.

En 2016, le jeune garçon, à peine âgé de quinze ans, arrive en Suisse et y dépose une demande d'asile. Ses motifs d'asile ne sont pas reconnus mais son renvoi n'est pas considéré comme exigible en raison de sa situation personnelle. Il est ainsi mis au bénéfice de l'admission provisoire une année plus tard. Dès son arrivée en territoire helvétique, Samru s'est intégré dans son pays d'accueil et a rapidement construit un réseau amical et social. Pourtant, après quatre ans et demi passés en Suisse, où il peut enfin se reconstruire, c'est le coup de massue : « Vous êtes majeur depuis deux ans, de sorte qu'il n'existe plus, de notre point de vue, d'obstacle à l'exécution de votre renvoi de Suisse. ». Ce sont les mots du Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) pour lui annoncer son intention de lever son admission provisoire. Samru s'adresse alors à elisa-asile.

L'association se charge de démontrer au SEM l'intégration sociale et professionnelle du jeune homme, qui y est remarquablement parvenu, malgré un passé traumatique et du fait qu'il souffre de problèmes de santé psychiatriques. Nous avons réussi à prouver qu'aucun intérêt public ne l'emportait face à l'intérêt de Samru de pouvoir effectuer sa future formation et de recevoir des soins. Sans notre intervention, Samru aurait été placé à l'aide d'urgence puis renvoyé dans son pays d'origine, ce qui aurait constitué un déracinement et aurait mis son intégrité physique et psychique en danger. Suite à notre intervention, le SEM décide de laisser le jeune homme au bénéfice de l'admission provisoire. Samru peut ainsi continuer à envisager son avenir sereinement dans le pays dans lequel il a grandi de ses quinze à vingt-et-un ans.

SENSIBILISATION ET PLAIDOYER

En 2021, elisa-asile a activement continué à remplir sa mission de sensibilisation du public sur la thématique de l'asile et des réfugié·e·s.

Au sein de la 183e édition de la revue **Vivre Ensemble**, notre directrice Marine Zurbuchen a rédigé un article sur le Sri Lanka intitulé « La Suisse doit adapter sa pratique d'asile ». elisa-asile dénonce la pratique des autorités suisses qui continuent à rendre des décisions de renvoi à l'encontre de ressortissant·e·s sri-lankais·e·s, malgré la dégradation de la situation en termes de droits humains et des recommandations à ce sujet de la Haute Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Le 14 juin 2021, à l'occasion de la *journée internationale des réfugié·e·s*, notre juriste Sarah Vincent a donné une interview pour l'émission *Genève s'engage !* sur **Radio Cité Genève** au sujet de la procédure d'asile et d'autres questions relatives aux réfugié·e·s et requérant·e·s d'asile.

Un portrait de notre juriste Sarah Vincent, sensibilisant le public à la nécessité du travail d'elisa-asile, a paru sous forme d'interview dans le journal d'informations trimestriel de l'**Aumônerie Genevoise Œcuménique auprès des Requérants d'asile et des Réfugiés**, l'*Agora-Info*, du mois de juin 2021.

L'association elisa-asile est membre de **Stopexclusion**.

elisa-asile est également membre de la **coordination asile.ge** et a participé aux discussions et actions menées par cette coalition. L'association a ainsi continué à se battre politiquement pour la régularisation des requérant·e·s d'asile débouté·e·s du canton de Genève, ce dernier ne faisant pratiquement pas usage de la possibilité de régularisation prévue par la loi. Un accent particulier a été mis sur les jeunes débouté·e·s, dans le but de faire connaître leur situation auprès du public et des autorités ainsi que de faire valoir leurs droits, notamment en matière d'éducation et d'accès au marché de l'emploi. Ces actions sont toujours en cours.

L'association elisa-asile a participé aux réunions de la **Conférence romande des collaborateurs de permanence pour requérants d'asile** (COPERA). Elles ont lieu tous les deux mois et se sont tenues cette année par visio-conférence au vu de la situation sanitaire.

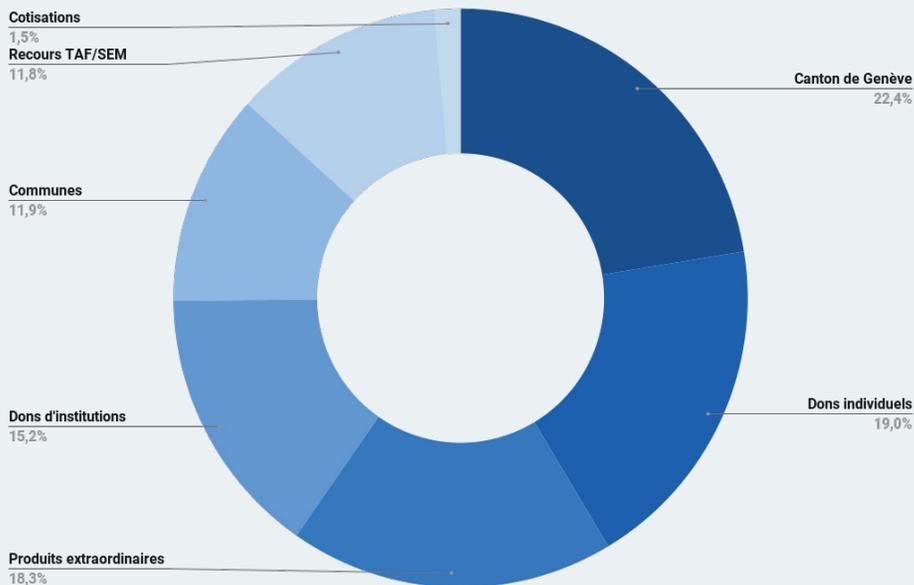
Pour la deuxième année consécutive, elisa-asile a été empêchée par la pandémie de la Covid-19 d'organiser des événements publics.

L'association a continué de participer au **programme Migr'asile** en donnant des ateliers au sujet du droit d'asile dans les écoles secondaires II du canton de Genève. Cinq interventions ont eu lieu en 2021. La formation prodiguée est composée de trois parties, avec un apport théorique, un atelier pratique et le témoignage d'une personne issue du domaine de l'asile qui raconte son parcours migratoire et répond aux questions des élèves. Une des élèves témoigne : « J'ai aimé toutes les activités ! Elles nous ont permis de nous mettre à la place des autres. »

COMPTES

L'année 2021 aura été éprouvante financièrement malgré le soutien de ses membres et des divers dons et subventions reçus par l'association. En effet, il y a eu en 2021, une forte baisse du montant total des dons individuels en comparaison à l'année 2020, ce qui a eu pour effet de déstabiliser les comptes de l'association. De plus, cette année encore, la tenue d'événements de soutien n'a pas été possible en raison de la situation sanitaire. Seules des demandes de subvention urgentes et extraordinaires au second semestre ont permis de trouver les fonds nécessaires et de terminer l'exercice comptable 2021 sur un résultat légèrement positif.

La reconstitution de réserves n'aura pas été possible cette année. Une réflexion a été entamée avec pour objectif la pérennisation des comptes de l'association par le biais de modes de financements plus divers dans le but de poursuivre notre activité de soutien aux personnes réfugiées et requérantes d'asile.



Bilan au 31.12.2021

ACTIF		PASSIF	
Liquidités	31 384	Capitaux étrangers à court terme	12 085
Actifs transitoires	5 607	Capitaux étrangers à long terme	5 230
Informatique	1	Capitaux propres	19 677
TOTAL ACTIF	36 992	TOTAL PASSIF	36 992

Comptes pertes et profits 2021

PRODUITS		CHARGES	
Canton de Genève	48 232	Personnel	199 936
Communes	25 500	Frais d'administration	12 336
Dons d'institutions	32 610	Impôts cantonaux et communaux	150
Dons individuels	40 802	Résultat financier	309
Cotisations	3 180	Charges extraordinaires	1 467
Produits extraordinaires	39 320		
Recours versement TAF/SEM	25 410		
TOTAL PRODUITS	215054	TOTAL CHARGES	214198

Résultats de l'exercice CHF

856

L'augmentation des charges du personnel en 2021 par rapport à l'année précédente est due à un congé maternité et est compensée par les produits extraordinaires reçus par les assurances sociales.

Les comptes détaillés sont disponibles sur demande à info@elisa.ch

STRUCTURE DE L'ASSOCIATION

Équipe de l'association

Marine Zurbuchen	Directrice - Titulaire du brevet d'avocat
Sarah Vincent	Juriste
Lise Wannaz	Juriste
Hakim Mastour	Coordinateur - remplaçant

Comité de l'association

Le comité est composé de dix personnes qui travaillent principalement dans le domaine juridique et du travail social. Une réunion mensuelle avec tous les membres du comité et l'équipe régit le rythme de l'association.

Léonard Micheli-Jeannet (Président), Mokhles Atallah (Trésorier), Mathias Buhler, Hélène Busché, Pamela Capizzi, Chiara Gabriele, Sophie Janin, Andres Martinez, Benedict De Moerloose et Manuelle Zibung

Conseil consultatif

Maryelle Budry, Meriam Mastour, Michel Ottet, Zlata Salihbegovic et Françoise Schenk-Gottret

Bénévoles

Depuis sa création, le fonctionnement de l'association repose sur l'aide de nombreux-ses bénévoles, laquelle est primordiale à la réalisation de sa mission. L'année 2021 n'a pas dérogé à la règle :

24 bénévoles ont contribué au travail administratif (recherche de fonds, comptabilité, communication externe, organisation d'événements, etc...)

16 bénévoles ont apporté leur aide juridique dans le cadre des permanences, mais aussi dans le soutien aux recherches juridiques, rédaction de courriers et d'écritures juridiques, etc...

Plusieurs bénévoles ont également contribué aux projets de sensibilisation, en particulier le programme Migr'asile, permettant ainsi à des dizaines d'étudiants, l'année dernière, de mieux comprendre le parcours migratoire à l'aide de présentations dans leurs classes.

REMERCIEMENTS

À nos membres, donatrices et donateurs ;

À l'État de Genève, soit le Département de la cohésion sociale, pour sa subvention annuelle ;

Aux communes de Bardonnex, Carouge, Chêne-Bourg, Dardagny, Genthod, Grand-Saconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Troinex, Versoix, Veyrier ;

À l'équipe professionnelle d'elisa-asile, soit Hakim Mastour, Sarah Vincent, Lise Wannaz, et Marine Zurbuchen, pour leur dévouement total en faveur des requérant-e-s d'asile et leurs précieuses compétences ;

Aux bénévoles et stagiaires pour leur engagement enthousiaste, leur sérieux, et l'aide indispensable à la réalisation de la mission de l'association ;

À l'association AGORA pour son accueil convivial et chaleureux des requérant-e-s d'asile à la permanence des Tattes, sa précieuse collaboration ainsi que la mise à disposition de leurs locaux.



Créée en 1986 et reconnue d'utilité publique, sans but lucratif et sans couleur politique ni religieuse, **l'association elisa-asile** s'engage à défendre le droit d'asile, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. elisa-asile a pour mission d'assurer aux réfugié-e-s un accès à des conseils juridiques gratuits spécialisés en matière d'asile et une défense effective dans le cadre de leur procédure d'asile, leur garantissant ainsi le droit à une procédure équitable. elisa-asile sensibilise également la société civile à la thématique de l'asile et des réfugié-e-s.

L'association vit principalement de vos dons

CCP

12-24928-9

IBAN

CH06 0900 0000 1202 4928 9

elisa-asile étant reconnue d'utilité publique, les dons peuvent être déduits des impôts.

Un ordre permanent permet de garantir la pérennité de votre soutien, donc de notre association :

Merci à vous !

Case postale 542
Ch-1214 Vernier

info@elisa.ch
www.elisa.ch

T +41 (0) 22 733 37 57

AVEC LE SOUTIEN DE

